

**CR** du 22 octobre 2021

## Compte rendu de la réunion d'information du 22 octobre 2021

### Concernant les 1<sup>ères</sup> affectations des contrôleur.euse.s stagiaires administratifs et programmeurs

Depuis l'an dernier, suite à la loi de transformation de la Fonction Publique, il n'existe plus de Commission Administrative Paritaire concernant les actes de gestion. En conséquence, il n'y a plus de CAP pour les 1<sup>ères</sup> affectations des contrôleur.euse.s stagiaires ce qui constitue une véritable régression pour les droits des agent.e.s concerné.e.s.

Une réunion d'information a donc été organisée sur une matinée le 22 octobre, pour l'ensemble des 1<sup>ères</sup> affectations.

En amont, aucun document de travail ne nous a été fourni, ce qui nous oblige à travailler à l'aveugle pour répondre aux sollicitations des personnels stagiaires.

Malgré l'absence de CAPN, la CGT Finances Publiques revendique que tous les documents nécessaires soient donnés en amont de la réunion que ce soit pour les syndicats et pour l'ensemble des agent.e.s avec :

- ✓ Le nombre d'apport par département ;
- ✓ Le nombre d'affectation d'office ;
- ✓ Le nombre de rapprochement externe ;
- ✓ Ou encore celui des vacances d'emplois par département ...

Sur le mouvement de 1<sup>ère</sup> affectation en tant que tel, voici les chiffres donnés par la Direction Générale :

- ➔ Alors que l'an dernier, le mouvement de 1<sup>ère</sup> affectation représentait 57,3 % d'apport en RIF, cette année la région Île de France est plus que bloquée pour les stagiaires. En effet, seules 134 affectations ont été prononcées en Région Île de France (contre 679 l'an passé).

De nombreuses situations personnelles difficiles chez les stagiaires B demandant l'Île-de-France n'ont pu être résolues. Pour illustrer nos propos et sur initiatives des contrôleurs stagiaires, **la CGT Finances Publiques a fait circuler une pétition qui a été signée par 250 contrôleurs, dont 200 signatures sur l'établissement de Noisy-Le-Grand en seulement 48H.**

- ➔ Pour le mouvement administratif, **sur 1439 lauréat.e.s généralistes** appelé.e.s à l'activité, **1298** ont été affecté.e.s, dont **100 postes** environ pour les services relocalisés.

Par ailleurs, 43 lauréat.e.s programmeurs ont été affectés dans les DISI.

**La situation globale des effectifs dans la catégorie B reste largement déficitaire et de nombreux postes n'ont donc pas été pourvus (Administratifs ou informatiques).**

- ➔ **66 contrôleur.euse.s stagiaires administratifs sont affectés d'office (AO) dans 17 départements** (Finistère, Côte d'Armor, Morbihan, Manche, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Orne, Vendée, Deux-Sèvres, Cher, Corrèze, Lot, Gers, Aveyron, Haute-Loire, Doubs, Alpes-de-Hautes-Provence). Beaucoup d'agents affectés d'office viennent d'**Île de France** et se retrouvent en province. 22 d'entre eux bénéficiaient d'une priorité de rapprochement qu'ils n'obtiennent pas (dont 20 sur les départements francilien).

**8 contrôleur.euse.s programmeur.euses.s stagiaires sont affectés d'office dans 5 départements.** (le Loiret, la Somme, la Seine-Maritime, la Nièvre et l'Isère).

La plupart de ces départements de province avaient été fortement demandés par les titulaires et de nombreuses demandes sont restées non satisfaites (coupure C 1, 9ème dans le 56 par exemple).

- Pour le mouvement des administratifs, sur 600 demandes de rapprochements, 499 obtiennent satisfaction, soit 83,2 % de taux satisfaction. Pour les programmeurs, 6 demande de rapprochements ont été satisfaites sur 9.
- 7 départements étaient fermés aux stagiaires, car des titulaires y sont en attente de rapprochement au mouvement général 2020 (le Gard, le Pas-de-Calais, les Pyrénées-Orientales, la Guadeloupe, la Réunion, la Seine et Marne et le Val d'Oise).

**Plusieurs questions ont été posées par la CGT Finances Publiques :**

- ✓ **Comment expliquer le différentiel du nombre d'affectation entre les départements 13 et 69 qui connaissent pourtant une situation initiale quasi identique sur l'emploi ?**

*Aucune réponse probante ne nous a été donné lors de la réunion*

- ✓ **Comment va se dérouler le stage probatoire des stagiaires affectés sur des sites relocalisés qui n'ouvriront qu'au 1er septembre 2022 ?** Ce type de situation nous paraît totalement incohérent

La direction a assuré que, dans l'attente, ces stagiaires seraient affectés localement dans un service où ils exerceraient la mission qui sera ensuite la leur dans le service relocalisé.

*La CGT Finances Publiques a demandé un suivi particulier pour les contrôleurs confrontés à ce type de situation ...*

- ✓ **Est-il normal que des directions locales demandent un CV à des stagiaires, en complément à leur fiche de vœux pour le mouvement local ?**

D'après la Direction Générale, il n'y a « rien de mal » dans cette initiative.

*Pour la CGT Finances Publiques cette démarche sort des règles définies et du cadre prévu. Elle demande à la Direction Générale d'intervenir afin que ces départements cessent ces agissements.*

- ✓ **Quelle est la date buttoir, en cas de demande de renonciation ?** La direction a confirmé :

*Pour les agents actuellement agent de catégorie C à la DGFIP qui souhaiteraient renoncer au concours B après la publication du mouvement de 1ère affectation B, voici les modalités pour l'année 2021 :*

- *Pour les démissions avec date d'effet au 31/12/2021 au plus*

*tard, l'agent sera ré-affecté en catégorie C sur sa direction d'origine, en qualité d'ALD local ;*

- *En cas de démission avec date d'effet après le 31/12/2021, deux cas de figure :*
- *La direction d'origine de l'agent en catégorie C est une direction ouverte à l'issue du mouvement général C 2021 (plus de candidats en attente) et des vacances y sont constatées : l'agent sera replacé sur cette direction en qualité d'ALD local ;*
- *La direction d'origine de l'agent en catégorie C n'est pas une direction ouverte à l'issue du mouvement général C 2021 ou, étant une direction ouverte, aucune vacance n'y est constatée, l'agent se verra proposer 3 directions ouvertes disposant de vacances d'emplois. Il sera affecté en qualité d'ALD local sur la direction choisie.*

*Un délai de «préavis» minimum de 1 mois sera requis dans le cadre de cette procédure. Ainsi, pour une date d'effet de la démission au 31/12/2021, le courrier/courriel correspondant devra avoir été reçu par le bureau RH2A, via l'ENFIP, au plus tard le 30/11/2021.*

**Analyse globale de la CGT Finances Publiques :**

- **Elle dénonce le déficit d'emplois en catégorie B : sans avoir connaissance des chiffres actualisés, il manque a minima 1000 contrôleur.euse.s dans l'ensemble des services.**
- **Elle se satisfait de l'appel de toutes les listes complémentaires conformément à la demande que nous avons maintes fois formulée. Cependant, elle regrette l'appel tardif de ces listes qui entraîne, une nouvelle fois, la sortie tardive du mouvement B de 1ères affectations au 15 octobre.**

**Ces retards sont au détriment des stagiaires, dont certains attendent cette affectation pour déterminer leur avenir professionnel.**

- **Elle dénonce la mise en place imposée depuis 3 ans d'un mouvement de 1ère affectation déconnecté du mouvement général. Ce nouveau système d'affectation ne fonctionne pas et crée de nombreuses incompréhensions et colères entre stagiaires et titulaires. Tous se sentent lésés, sans comprendre les choix fait par la Direction Générale en matière d'affectation. Nous regrettons l'opacité et le peu d'informations transmis aux agents.**

**En conséquence, la CGT Finances Publiques revendique un mouvement unique des contrôleur.euse.s, incluant titulaires et stagiaires, basé sur l'ancienneté administrative bonifiée.**